Indispensable :
- Le calcul du quotient familial (Informations p.30)
- l'inscription administrative annuelle : bulletin A+B (1 par enfant)

	ACTIVITÉS	FORMULES	RÉSERVATIONS	TARIFICATION	DOCUMENTS À FOURNIR
ANNÉE SCOLAIRE 2011 - 2012	**Crèches**	de 7h à 19h	Demande de place soumis à acceptation par la mairie. Réservés au habitants de Chelles, exerçant une activité professionnelle ou une formation	Aplication du barême selon le taux d'effort. Contrat annuel	Bulletin **F**
	Halte jeux	Une halte-jeux : 8h / semaine ou deux haltes-jeux : 15h / semaine	Demande de place	Facturation selon les heures réservées	Bulletin **G**
	Accueil avant et après l'école	matin : de 7h à 9h soir : de 17h à 19h	Pas de réservation	Facturation à la présence	Aucun
	Restauration scolaire		Pas de réservation*	Facturation à la présence	Aucun
	Accueil de loisirs du mercredi	- matin avec repas (de 7h à 14h) - après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - journée entière (de 7h à 19h)	Réservation par période (voir calendrier p35)	La facturation sera effectuée selon les dates de réservations indiquées. Au-delà de la date de clôture des réservations : - Toute annulation sera facturée selon le tarif en vigueur. Seules les annulations formulées par écrit avec un justificatif médical ne seront pas facturées. - Toute date supplémentaire sera facturée au tarif normal jusqu'au 31 décembre 2011. A partir du 1er janvier 2012, une tarification majorée sera appliquée (Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)	Bulletins **C1 à C5**
	Accueil de loisirs petites vacances				Bulletins **E1 à E4**
	Etudes surveillées	- Etudes surveillées (de 17h à 18h15) - Etudes surveillées + accueil du soir (de 17h à 19h)	Réservation annuelle (forfait)	La réservation est valable pour une année entière. Le paiement est forfaitaire quelle que soit la fréquentation de l'enfant. Toute cessation de l'activité doit être formulée par écrit à l'Espace Services. Tout mois commencé est dû.	Bulletin **D**
	Séjours vacances (hiver et printemps)	Pour les 4/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	Bulletins disponibles en janvier 2012
ÉTÉ 2012	**Accueil de loisirs**	- matin avec repas (de 7h à 14h) - après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - journée entière (de 7h à 19h)	Sur réservation (indication des jours pour juillet et août)	Conditions identiques au fonctionnement durant l'année scolaire (voir plus haut)	Bulletins disponibles en avril 2012
	Séjours vacances	Pour les 4/6 ans et les 6/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	Bulletins disponibles en avril 2012

* Tout enfant scolarisé est inscrit à la cantine
Les bulletins de réservations sont disponibles à la fin du guide, en Mairie à l'Espace services ou téléchargeables sur le site www.chelles.fr